

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 mai 2015

Convocation du 12/05/2015

L'an deux mille quinze et le dix-huit mai à 20h00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe DUBONNET, Maire.

Présents : Philippe DUBONNET, Jean-François DUBONNET, Bernard MARECHAL, Carole MASCHERONI, Amadou NDIAYE (arrivée à 20h10), Vincent LAGUILLAUMIE, Hubert MARECHAL, Joëlle ARNAUD, Jocelyne GOUGOU, Catherine LALINDE, Marianne NEGRE, Jean-Claude PILLET (arrivée à 20h15)

Absents : Agnès MARANZONI, Jean-Baptiste CURTO

Absent et excusé : Serge ROCHE

Mme Catherine LALINDE a été élue secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR

- Subventions aux associations
- Réforme des rythmes scolaires : contrat de travail
- Dérogations scolaires
- Prémption parcelles E 257, 274 et 470
- Travaux en cours
- Questions diverses

Le compte rendu de la séance du 28 avril 2015 est adopté à l'unanimité (9 voix).

Subventions aux associations

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide le versement des subventions suivantes pour l'année 2015:

- Entente Val d'Hyères	1 000 €
- Sou des Ecoles (repas employés communaux)	1 050 €
- Entente Val d'Hyères (Bibliothèque)	600 €
- Association Tiers Monde Communes Solidaires	550 €
- A.D.M.R.	1300 €

Les sommes ci-dessus ont été portées au Budget Primitif 2015.

Adopté à l'unanimité (11 voix)

Réforme des rythmes scolaires : contrat de travail

Cette délibération est reportée à une séance ultérieure puisque nous devons au préalable saisir le comité technique paritaire pour avis, conformément à la réglementation.

Dérogations scolaires

Monsieur le Maire informe les élus qu'il a reçu trois demandes de dérogations scolaires. Deux concernent des demandes de scolarisation dans des communes limitrophes à la nôtre et une concerne une demande d'intégration dans notre établissement.

Jusqu'à présent, ces décisions sont prises au cas par cas, mais il s'avère que certaines communes d'accueil réclament des frais, non négligeables pour le budget d'une petite collectivité, aux mairies du lieu de domicile des parents.

Monsieur le Maire souhaite donc recueillir l'avis des élus sur ce sujet. Les décisions sont en effet difficiles à prendre, car d'une part, il ne faudrait pas que notre établissement scolaire soit menacé de fermeture à cause des dérogations scolaires que la collectivité aurait pu accorder et d'autre part, il faut prendre en compte la situation des parents demandeurs.

Après débat, les conseillers municipaux décident de refuser toute dérogation scolaire si des frais sont appliqués par la mairie d'accueil. Mais, ils privilégient le dialogue entre les maires concernés.

Préemption parcelles E 257, 274 et 470

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que par courrier reçu le 16 avril 2015, la commune a été destinataire d'une déclaration d'intention d'aliéner de la part d'un notaire, au titre de l'article L 331-22 du code forestier.

Cette déclaration concerne les parcelles E 257, 274 et 470. Les deux premières parcelles sont contigües à celle cadastrée E 260, propriété de la commune, soumise au régime forestier par délibération du 17 avril 2012. Elles sont situées à côté du chemin de Chabran et leur acquisition permettrait d'une part de lutter contre le morcellement forestier et d'autre part de prévoir un emplacement disponible lors des travaux de débardage.

Dans ce contexte, la commune dispose du droit de préemption. Mais, elle doit préempter sur la totalité des parcelles au prix indiqué.

Ce sujet avait déjà été abordé puisque les vendeurs avaient contacté la mairie en octobre dernier pour savoir si elle était intéressée par ces parcelles. Une proposition avait été faite pour l'achat des parcelles E257 et 274 au prix de 800€ mais les propriétaires n'ont pas donné une suite favorable puisqu'ils veulent vendre la totalité des terrains.

L'assemblée semble peu encline pour l'acquisition de ces parcelles puisque l'une d'entre elles ne l'intéresse pas.

Il est décidé de réfléchir sur cette acquisition.

La délibération est donc reportée à la prochaine séance.

Travaux en cours

- **Voirie** : le montant des investissements est subordonné à la réponse du département sur les différentes demandes de subvention effectuées dans le cadre du FDEC. Les élections départementales de mars et la refonte des cantons ont perturbé le calendrier.
- **Colombarium** : une réunion sur site a eu lieu avec M Bernard MARECHAL et l'entreprise retenue. Un nouveau devis devrait nous parvenir prochainement. Le nouveau colombarium sera intégré dans la haie existante. L'emplacement d'un futur jardin du souvenir, non obligatoire pour notre commune, pourrait être situé dans le nouveau cimetière à proximité du portail.

- **Aménagement du centre+parking** : une nouvelle réunion est programmée avec l'atelier OLEA ce vendredi 22 mai à 18h00.

Questions diverses

- **Logements communaux** : celui situé au-dessus de la mairie sera vacant au 01 juillet 2015 et les nouveaux locataires prendront possession des lieux au 1^e août.
Celui de l'école sera sans doute disponible fin août-mi-septembre. Nous n'avons pas encore reçu le préavis.
- **Contrat saisonnier** : Monsieur le Maire informe les élus que le poste est toujours vacant. La première personne pressentie a trouvé un autre emploi de plus longue durée. La deuxième a trouvé un poste plus proche de son domicile. Un avis sera donc mis sur le site internet de la mairie et publié à pôle emploi.
- **Urbanisme** : Le recours afférent à la perception de la taxe sur la cession de terrains nus devenus constructibles a été rejeté, il faut maintenant attendre l'expiration du délai d'appel. Celui relatif aux travaux effectués sans autorisation est toujours en cours.
-
- **Dégâts occasionnés lors des fortes pluies du 01 mai** : un seul foyer a été concerné sur notre commune.
- **Jury d'assises** : réunion à Pont de Beauvoisin le 03 juin à 16h00 pour le tirage au sort.
- **Zone du Pont saint-Charles** : réunion avec Chambéry Métropole le 26 mai prochain.
- **Statistiques du SDIS sur les interventions au sein de la commune** du 01 janvier au 19 novembre 2014 : document passé au vidéoprojecteur.
- **Football** : l'assemblée générale constitutive du groupement entre les clubs de la Motte-Servolex, la JS et l'entente Val d'hyères a eu lieu le 11 mai dernier pour les catégories U14 à U19.
- **Commission jeunes** : une réunion a eu lieu ce jour à 19h00 avec la Sauvegarde de l'enfance pour les petits jobs mineurs. La période retenue est du 20 au 24 juillet. Mêmes conditions que celles de l'an dernier. Un flyer sera distribué dans toutes les boîtes aux lettres et l'information sera diffusée sur le site internet de la mairie.
- **Distribution des documents aux administrés** : certains élus demandent s'il ne serait pas possible de répertorier les adresses mails des foyers équipés d'internet pour faciliter la diffusion des informations. Monsieur le Maire demande à chaque conseiller municipal d'avertir le secrétariat en cas d'impossibilité de distribution des documents dans les temps impartis.
- **Conseils municipaux**
 - o le planning du second semestre sera diffusé prochainement.

- Monsieur le Maire demande aux élus qui ne peuvent pas être présents de bien vouloir prévenir, si possible, le secrétariat de mairie afin d'éviter tout report de séance faute de quorum.
 - Les séances se feront désormais à 20h00.
 - Une élue demande si le jour de séance est figé. Il est répondu que non. Le mardi et le mercredi semblent toutefois poser problème pour plusieurs conseillers. Le jeudi soir est souvent consacré aux séances de Chambéry Métropole et le vendredi, veille de week-end, est à écarter.
- **Emprunt prévu au budget** : la négociation continue.
 - **Urbanisme** : la secrétaire de mairie fait le point sur les dossiers reçus et instruits depuis la dernière séance du conseil municipal.
 - **Elections régionales** : les 6 et 13 décembre 2015

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30 .